



APPEL D'OFFRES

N° : 2008 05

La coopération entre les PME et les syndicats en Europe autour de préoccupations économiques et sociales communes

1. Objet du contrat.

La CES et l'UEAPME entendent mener un projet d'étude-recherche, deux séminaires et une conférence pour élaborer à la fois une Déclaration commune à mettre en œuvre entre partenaires sociaux européens dans le cadre d'une stratégie d'action sur le thème : « La coopération entre les PME et les syndicats en Europe autour de préoccupations économiques et sociales communes ».

L'objet de cet appel d'offre est de choisir un institut de recherche et/ou cabinet d'experts chargé(s) pour mener à bien une étude-recherche qui porte sur thématiques ci-après.

2. Les attendus.

Au cours des dernières années, l'UEAPME et la CES ont engagé toute une série d'activités bilatérales et multilatérales avec les deux autres organisations d'employeurs, à savoir BUSINESSSEUROPE et le CEEP. En effet, les partenaires sociaux interprofessionnels européens, par le biais de leurs programmes de travail et projets conjoints, ont à cœur d'assumer leurs responsabilités communes.

Trois initiatives pourraient être citées en exemple.

Par ordre chronologique, la première est certainement la déclaration conjointe UEAPME/CES sur la reconnaissance du « dialogue social comme un instrument pour faire face aux défis économiques et sociaux auxquels sont confrontées les petites entreprises ».

Par la suite, le projet conjoint engagé en vue de l'élargissement par la CES et l'UEAPME autour de l'acquis social, du dialogue social et des PME dans les futurs nouveaux Etats membres. Différents séminaires ont été organisés et les débats ont pu aboutir à des résultats très encourageants dont le suivi immédiat a été le programme intégré des partenaires sociaux européens « What are the social partners needs in the CEECs ».

Les conclusions de ces initiatives et les principes clefs évoqués dans la déclaration ont permis que le partenariat entre nos deux organisations devienne l'un des éléments constitutifs du dialogue

social européen.

De plus, dans le cadre de leurs programmes de travail, les partenaires sociaux européens (les 4 organisations) ont également lancé toute une série de séminaires sur la capacité de développement de leurs membres respectifs au sein des nouveaux Etats membres et sur les restructurations (cette fois dans l'UE des 25). Ces expériences conjointes, évaluées de manière tout à fait positives à la fois du côté patronal et du côté syndical, ont également mis l'accent sur l'intérêt de débattre du rôle, des intérêts communs et des responsabilités partagées des partenaires sociaux, qu'ils soient européens ou nationaux.

Enfin, la participation des partenaires sociaux européens, et ici plus particulièrement de la CES et de l'UEAPME, au forum restructuration de la Commission européenne de novembre 2007 ayant pour thème « l'adaptation des PME au changement » a constitué également un encouragement à l'élaboration du présent projet. En effet, des thèmes tels que la formation, les défis démographiques, la nécessaire anticipation du changement ou encore les relations sociales dans les PME ont été évoqués et sont autant de sujets d'intérêts communs pour nos deux organisations.

Nous avons souhaité, sur base des résultats préliminaires de ces travaux (cf les dix thèmes clefs à reprendre), en approfondir quelques aspects, décrits ci-après.

Ainsi, nous avons décidé d'élaborer et de soumettre cette nouvelle initiative UEAPME-CES à la Commission européenne.



3. Objectifs et méthodes de l'étude-recherche.

Par le biais de recherches et de séminaires conjoints (détaillés ci-après), nous entendons débattre avec nos organisations membres des sujets d'intérêts communs et des éventuelles responsabilités partagées des PME et des organisations syndicales en Europe qui en découlent.

L'objectif final est d'établir un partenariat renouvelé entre l'UEAPME et la CES et leurs membres dans une perspective gagnant-gagnant.

Dans cet esprit, une attention particulière sera portée aux petites et très petites entreprises.

Ainsi, les thèmes discutés lors des séminaires seront:

- l'innovation dans les PME et le rôle des partenaires sociaux :
 - L'UEAPME et la CES sont convaincues du travail conjoint à mener entre les PME et les salariés de ces entreprises. En effet, cette coopération est nécessairement un facteur de développement économique et un outil d'amélioration de la productivité.

- Le travail non déclaré facteur de concurrence déloyale pour les PME et le rôle des partenaires sociaux :

Les PME et notamment celles qui sont actives dans les secteurs des services à forte intensité

de main d'œuvre souffrent de la concurrence déloyale du travail non déclaré. Ce phénomène complexe ne peut être combattu que grâce à des efforts convergents de nombreux acteurs parmi lesquels les partenaires sociaux. Nos discussions devront contribuer à réfléchir ensemble à des mesures ou recommandations pour combattre activement ce phénomène.

●..... le développement local et régional et son influence sur le soutien aux PME ;

○..... Les PME s'intègrent dans des bassins d'emplois marqués par des réalités sociales et économiques particulières et spécifiques. Dans ce cadre, la coopération avec les diverses structures locales et régionales y inclus les autorités publiques, est un aspect clef. On peut ici citer en exemple la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le financement d'infrastructures ou encore le développement de pôles de compétitivité regroupant les acteurs d'un même secteur (chercheurs, entreprises, syndicats...).

●..... la gestion des défis démographiques et le rôle de la formation dans les PME ;

○..... Les PME sont très directement concernées par les défis posés par les changements démographiques, le vieillissement de la main d'œuvre et sa raréfaction ainsi que la pénurie croissante de main d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, la question de la formation professionnelle, du développement des compétences et de la formation tout au long de la vie sont au cœur des préoccupations des partenaires sociaux. Une attention particulière sera portée au mismatch entre le besoin de personnel qualifié pour les PME et les compétences disponibles. Ce thème sera également l'occasion d'aborder la question de l'attractivité des PME pour les jeunes.

Certains de ces thèmes avaient d'ailleurs été mentionnés dans la déclaration conjointe, qui nous servira de point de référence.

Cf l'extrait ci-dessous.

« Le dialogue social peut fournir des réponses adaptées aux petites entreprises. Le développement économique, éducatif et social des petites entreprises peut être favorisé par le développement de réseaux, de coopérations et de mesures conjointes, par exemple celles relatives à la flexibilité et à l'adaptabilité ainsi qu'à la formation professionnelle et la santé et la sécurité mises en œuvre au niveau interprofessionnel, sectoriel, des branches professionnelles et régional/local ou au sein d'une entreprise.

C'est pourquoi la CES et l'UEAPME soulignent le rôle et l'intérêt du dialogue social entre les employeurs et les travailleurs et leurs organisations représentatives à tous les niveaux sur la modernisation du travail. L'UEAPME et la CES reconnaissent conjointement la spécificité et la qualité du climat de travail et des relations de travail au sein des petites entreprises, et reconnaissent les conséquences de ces éléments sur l'organisation et la structure de représentation du personnel."

4. Déroulement de l'activité dans son ensemble.

Le projet se déroulera en 3 phases :

Préparation : du 1er septembre 2008 au 30 novembre 2008

La phase de préparation sera l'étape de lancement de l'étude et de l'organisation des séminaires.

Pour cela, le comité de pilotage se réunira avec l'expert, placé sous son autorité, au mois de septembre 2008 à Bruxelles.

Ce comité sera composé de:

- ~~€€€€€€€€~~ Maria Helena André, Secrétaire générale adjointe de la CES ;
- ~~€€€€€€€€~~ Juliane Bir, Conseillère, CES ;
- ~~€€€€€€€€~~ Liliane Volozinskis, Directrice des affaires sociales, UEAPME ;
- ~~€€€€€€€€~~ Helen Hoffmann, Conseillère UEAPME ;
- ~~€€€€€€€€~~ Roxane BERTOLINI, Secrétaire administrative.

A l'ordre du jour de cette rencontre seront discutés tous les détails pratiques et organisationnels des séminaires (ordre du jour, intervenants, répartition des temps de travail) ainsi que les attendus précis quant à l'étude (méthodologie, structure et contenu).

Déroulement : du 30 novembre 2008 au 22 avril 2009.

L'évènement principal consistera en trois rencontres:

- ~~€€€€€€€€~~ deux séminaires de travail
- ~~€€€€€€€€~~ une conférence finale

Lors des deux séminaires de travail, les partenaires sociaux nationaux pourront débattre sur base des recherches et apporter leurs points de vue et des compléments d'information.

L'expert pourra ainsi enrichir ses travaux et présenter un document finalisé lors de la conférence finale.

Les séminaires nationaux:

Il seront organisés à **Varsovie** (langues de travail : FR, EN et POL) et en **Italie** (Rome) (langues de travail : FR, EN et IT) sur deux jours chacun.

Les pays de l'UE, auxquels seront ajoutés la Croatie et la Turquie, seront répartis sur les deux séminaires qui auront exactement les mêmes objectifs et le même format. Pour chaque pays, les participants syndicaux et patronaux auront un nombre de place(s) équivalent (2 participants de chaque partie pour les grands pays – France, Allemagne, Espagne, Pologne, Italie, Grande Bretagne- , 1 participant de chaque partie pour les autres pays).

Pour le séminaire national de **Varsovie qui aura fin 2008**, il est prévu, en plus du groupe de pilotage (6 personnes : 5 de Belgique et 1 allemand) la participation des représentants des pays suivants : Belgique (2), Bulgarie (2), République Tchèque (2), Allemagne (4), Danemark (2), Estonie (2), Finlande (2), Irlande (2), Lituanie (2), Lettonie (2), Pays-Bas (2), Pologne (4), Suède (2), Slovaquie (2),

Pour le séminaire national de **Rome qui aura lieu début 2009**, il est prévu, en plus du groupe de pilotage (6 personnes : 5 de Belgique et 1 allemand) la participation des représentants des pays suivants : Autriche (2), Chypre (2), Grèce (2), Espagne (4), France (4), Hongrie (2), Italie (4), Luxembourg (2), Malte (2), Roumanie (2), Portugal (2), Slovénie (2), Royaume-Uni (4), Croatie (2), Turquie (2).

Ordre du jour provisoire :

	<u>JOUR 1</u>	<u>JOUR 2</u>
<u>Matin</u>	Arrivée des participants	<u>Thème 3</u> Le développement local et régional et son influence sur le soutien aux PME ----- Présentation de l'expert ----- Débat
		<u>Thème 4</u> La gestion des défis démographiques et le rôle de la formation dans les PME ----- Présentation de l'expert ----- Débat
<u>A-Midi</u>	Ouverture Présentation et enjeux du projet	
	<u>Thème 1</u> L'innovation dans les PME et le rôle des partenaires sociaux	Tour de table final Bilan et perspectives

Présentation de l'expert

– €€€€€€€€ Débat

Conclusions conjointes

Thème 2

Clôture

Le travail non déclaré facteur de concurrence déloyale pour les PME et le rôle des partenaires sociaux

– €€€€€€€€ Présentation de l'expert

– €€€€€€€€ Débat

La Conférence finale: du 21 au 22 avril 2009

La conférence finale sera organisée sur deux journées, à **Bruxelles** (langues de travail : FR, EN, D, IT et PL).

La version finale des travaux de recherche sera présentée aux participants.

Une nouvelle déclaration sera réalisée sur base des travaux des deux séminaires et des conclusions de la conférence.

Ordre du jour provisoire, très général, dans la mesure où il sera finalisé sur base des deux séminaires nationaux.

<u>JOUR 1</u>	<u>JOUR 2</u>
<i>Matin</i> Arrivée des participants	Présentation de l'expert illustrée par des présentations des partenaires sociaux nationaux
	(suite)
	Débat

A-Midi Ouverture

Conclusions conjointes

Présentation et enjeux du projet Nouvelle déclaration

Interventions des partenaires sociaux

Clôture

- UEAPME

- CES

Intervention d'un représentant de la Commission européenne

Présentation de l'expert, illustrée par des présentations des partenaires sociaux nationaux

Débat

Origine géographique des participants

Bruxelles

Varsovie

Rome

Bruxelles

	Bruxelles	Varsovie	Rome	Bruxelles	
Phases	Préparation	Développement	Développement	Développement	Suivi
Autriche			2	2	
Belgique	5	7	5	7	5
Bulgarie		2		2	
Chypre			2	2	
République Tchèque		2		2	
Allemagne	1	5	1	5	1
Danemark		2		2	
Estonie		2		2	
Grèce			2	2	
Espagne			4	4	
Finlande		2		2	
France			4	4	
Hongrie			2	2	
Irlande		2		2	
Italie			4	4	
Lituanie		2		2	
Luxembourg			2	2	
Lettonie		2		2	
Malte			2	2	
Pays-Bas		2		2	
Pologne		4		4	

	Bruxelles	Varsovie	Rome	Bruxelles	
Portugal			2	2	
Roumanie			2	2	
Suède		2		2	
Slovénie			2	2	
Slovaquie		2		2	
Royaume-Uni			4	4	
Turquie			2	2	
Croatie			2	2	
Madédoine					
Total	6	38	44	76	6
Autres		4	4	6	

Suivi : du 23 avril 2009 au 31 août 2009.

Réunion du Comité de pilotage en mai 2009 à Bruxelles. A l'ordre du jour de cette rencontre seront discutés :

- ~~€€€€€€€€~~ les méthodes de dissémination de la Déclaration commune;
- ~~€€€€€€€€~~ la validation du document final;
- ~~€€€€€€€€~~ l'envoi de ce document final sous forme de brochure;
- ~~€€€€€€€€~~ la mise en œuvre de la déclaration commune.

5. Tâches à exécuter par le contractant

5. a. Description des tâches

Le contractant devra présenter une série de fiches thématiques, au regard des objectifs précisés plus haut lors des séminaires, qui serviront de base à nos échanges et qui seront enrichies

par les débats des participants.

Ce contractant travaillera sous la direction du Comité de pilotage.

Il devra préparer 4 fiches de 10 pages chacune et sur base des 4 thèmes définis dans ce projet.

Pour chacune d'elle, il devra :

- ~~€€€€€€€€~~ collecter le matériel déjà existant
- ~~€€€€€€€€~~ consulter un échantillon représentatif de nos organisations respectives pour intégrer leur point de vue
- ~~€€€€€€€€~~ identifier quelques pratiques revêtant un intérêt pour les sujets abordés

Le contractant devra spécifiquement prendre en charge la réalisation de l'étude-recherche avec notamment les tâches suivantes :

1. Participation aux réunions du comité de pilotage selon les besoins
2. Revue de la littérature existante.
3. Conduite d'entretiens menés avec :
 - > des responsables européens en charge du dossier ;
 - > des représentants syndicaux et patronaux de la CES et de l'UEAPME ;
4. Rédaction des 4 fiches argumentaires.
5. Suivi de l'avancement des travaux en collaboration avec la CES, l'UEAPME et le Comité de pilotage.
6. Préparation des séminaires et de la conférence, notamment rédaction des documents à distribuer à cette occasion.
7. Collaboration avec la CES et l'UEAPME dans l'organisation des séminaires et de la conférence.
8. Participation aux séminaires de Varsovie et de Rome ainsi qu'à la conférence finale de Bruxelles (présentation de l'étude-recherche et animation des débats).
9. Transcription et analyse des débats tenus lors du séminaire de prospective.
10. Participation, en collaboration avec la CES et l'UEAPME, à la rédaction de la brochure finale
11. Rédaction de la synthèse regroupant les 4 fiches thématiques

5.b. Résultats attendus.

Le projet doit aboutir aux résultats suivants :

- un document de préparation pour les séminaires de travail (les 4 fiches thématiques).
- un document final d'environ 50 pages (les fiches thématiques rassemblées dans un document unique et enrichies des débats des deux séminaires et de la conférence) qui sera réalisé sous forme de brochures dans les langues suivantes : anglais, français, italien et polonais.

6. Compétences requises .

Le contractant devra prouver:

- Qu'il a une maîtrise de l'anglais et du français. La connaissance d'une troisième langue sera un atout;
- Qu'il a une expérience significative dans le domaine faisant l'objet du projet;
- Qu'il a une expérience dans le domaine et petites et très petites entreprises ;

- Qu'il a une expérience d'études et recherches en matière de relations industrielles et de dialogue social;
- Qu'il a une expérience des projets menés dans le cadre des lignes budgétaires du dialogue social;
- Qu'il est en mesure de travailler en équipe.

7. Calendrier et rapports.

Le calendrier général de l'action est prévu au chapitre 4. Les dates précises de rendu des différents travaux est de la responsabilité du Comité de pilotage.

8. Prix.

Les conditions de rémunération de l'expert retenu sont fixées dans le cadre du contrat avec la Commission européenne (environ 15. 000 €). En conséquence, ces conditions ne sont pas négociables et ne constituent pas un critère de sélection de l'offre.

9. Paiements.

Le paiement sera effectué en deux versements :

- un premier versement à la signature du contrat d'un montant de 30% du total;
- le solde, sur présentation de la facture globale.

10. Critères de sélection

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre représente le meilleur rapport qualité/prix, en prenant en considération les critères suivants :

- Preuves de travaux antérieurs dans le domaine faisant l'objet du projet
- Capacité de travailler en équipe ;
- Capacité de travailler en anglais et en français ;
- Habilité à rédiger les rapports en français ou en anglais ;
- Respect des temps ;
- Respect du budget ;
- Disponibilité pour participer aux réunions du comité de pilotage et au séminaire de prospective.

11. Contenu et présentation de l'offre.

L'offre, rédigée en langue française ou anglaise, devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre officielle de demande;
- Un CV détaillé;
- Un budget en euros conformément aux règles de la Commission;
- L'offre du demandeur spécifiant comment les objectifs de l'appel d'offre seront réalisés, la proposition doit contenir une description détaillée de la méthodologie et des modalités de mise en œuvre des travaux;
- Des informations sur l'expérience du prestataire.

12. Publication et conditions de l'appel d'offre

Le délai de réception des offres est de 55 jours à compter de la date de la publication du présent appel d'offre sur le site Internet de la Confédération Européenne des Syndicats.

L'appel d'offre sera publié le 10 juillet 2008 et les réponses devront parvenir pour le 03 septembre 2008 par écrit à l'attention de Monsieur MORTELETTE Michel.